

PROCES VERBAL

du Conseil municipal du 18/10/2023

Présents :

BELHOMME Jean-Michel, BOSQUILLON Christophe, BOSSAERT Alexina, CHAPLET Olivier, COGET Charline, COTTALORDA Bruno, DEVAUX Etienne, FAVRE Julien, GOUBERT Fanny, LABERTRANDIE Lydia, LAFUMA Sophie, LE GALLOUDEC Patricia, MARCHETTI Xaviera, NALINE Stefanie, ORLANDO Dominique, PAGES Caroline, PECULIER Charlyne, PIOLLET François, POIRIER Vijay, PREVOT Isabelle, REALINI François, SABAS Marvin, ZAURIN Rose-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. BERTRAND à M. REALINI
M. CHEVALLIER à M. ORLANDO
M. DUVAL à M. CHAPLET
M. FARCY à M. DEVAUX
Mme FAYAT à Mme PREVOT
M. GATUINGT à Mme GOUBERT
Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE
M. HEESTERMANS à M. POIRIER
M. LE MENTEC à M. BELHOMME

Excusée :

Mme DUCRET

M. POIRIER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Désolé pour le retard, on a quelques soucis de retransmission facebookiens. Une caméra nous fait des siennes. N'y voyez pas de malice dans ce qui se passe. Mais en tout cas, on va intervertir 2 caméras.

Merci à toutes et à tous de votre présence. Avant de démarrer ce Conseil municipal, nous avons souhaité rendre un hommage à Dominique Bernard au travers quelques propos introductifs et bien sûr à la fin de ces propos, une minute de silence.

«Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants. Vous êtes responsables de la patrie », écrivait Jean Jaurès aux institutrices et aux instituteurs. C'est parce qu'il tenait en ses mains l'intelligence et l'âme de nos enfants que Dominique Bernard a été tué sauvagement par un ancien élève du lycée dans lequel il enseignait. C'est pour ce qu'il représentait qu'un terroriste islamiste est entré dans ce lycée d'Arras, qu'il a blessé un professeur d'éducation physique, un agent d'entretien, le chef de l'équipe technique de l'établissement et qu'il a assassiné froidement ce professeur de français. Ce qu'il visait à travers eux, ce sont nos valeurs et notre démocratie. Cette démocratie qu'exécrait ce porteur de haine. Alors une fois de plus, une fois de trop, nous rendons hommage à un de nos hussards de la République tombé sous les coups du terrorisme islamiste. Une fois de plus, une fois de trop, nous réaffirmons notre attachement viscéral aux valeurs de la République. Cette liberté, cette égalité, cette fraternité qui sont le socle indiscutable de notre nation commune que certains essayent de détruire. Une fois de plus, une fois de trop, nous devons expliquer l'inexplicable à nos enfants qui voient un terroriste entrer dans un lycée, dans une école. Cette école qui doit rester

un sanctuaire de la République, ce lieu où les différences de culture, de religion, de milieu social ne doivent pas avoir cours. Samuel Paty, Dominique Bernard transmettaient avec passion chaque jour cette ouverture à l'autre quel qu'ils soient ou d'où qu'ils viennent. C'est pour ces mêmes raisons qu'ils sont morts. Alors oui une fois de plus, une fois de trop, nous redisons notre attachement à la laïcité qui reconnaît toutes les religions sans distinction. Plus que jamais, nous devons faire bloc sans la moindre hésitation, sans le moindre frémissement face à l'islamisme radical.

Mesdames, messieurs, avant de nous recueillir en mémoire de Dominique Bernard, je veux rendre hommage à travers lui à tous les enseignants de France qui tiennent en leurs mains l'intelligence et l'âme de nos enfants et je sais qu'il y en a aussi présents ce soir. Donc soyez, solennellement, mesdames, messieurs, remerciés.

Je sais que vous souhaitiez aussi prendre la parole du M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Merci M. CHAPLET. Je voulais vous remercier pour votre intervention et pour cette belle citation de Jean-Jaurès. Comme vous vous en doutez, nous partageons votre très vive émotion par rapport à ce drame qui vient d'intervenir. Je tenais à rappeler aussi au nom de notre groupe notre solidarité avec les enseignants et les enseignantes, notre attachement aux valeurs de la République, notre attachement particulier à l'école qui est un lieu indispensable de formation de l'esprit critique, de liberté de penser, le lieu par lequel nous sommes capables de faire nation.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous propose qu'on se lève et qu'on observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Comme d'habitude, nous allons faire l'appel nominal des conseillers municipaux.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Parfait, il nous faut bien sûr désigner un ou une secrétaire de séance. Ah, M. POIRIER qui prend la relève ! C'est parfait. Merci. Je lui donne d'ores et déjà la liste d'émargement.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2023

M. LE MAIRE : Il nous faut comme d'habitude approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2023.

Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Il est adopté.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Ensuite, nous avons les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Est-ce que vous avez des questions ? M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Oui, je voudrais vous poser une question concernant la décision numéro 51. Nous apprenons par cette décision qu'il a été décidé de mettre à disposition de l'association Cesson Animation les locaux de l'ancien poste de police municipale. Nous aurions voulu être informés sur la façon dont vous avez procédé pour faire ce choix. Est-ce qu'il y a eu d'autres demandes de salles de la part d'autres

associations et si oui, comment avez-vous porté votre décision sur Cesson Animation ? Et je profite de l'occasion pour vous rappeler notre demande de chiffrage des avantages en nature qui sont conférés aux différentes associations. Donc nous aimerions que ce chiffrage soit fait lors de la prochaine présentation du budget et des subventions aux associations.

M. LE MAIRE : Tout à fait. On intégrera lors du vote du budget de l'attribution des subventions ces avantages en nature.

Cesson Animation était entre guillemets logés dans l'ancienne salle Sodbury dans des conditions particulièrement précaires. C'est vrai que depuis que le poste de police municipale avait été budgété et en tout cas décidé d'être transféré, on avait vu avec eux ce transfert. Il n'y a pas eu d'autres demandes particulières d'autres associations. Bien sûr, on a signé une convention avec Cesson Animation qui trouve là l'endroit idéal pour stocker tout ce qu'ils ont à stocker notamment et ils ont beaucoup de choses. Ça s'est fait simplement comme ça.

Xaviera MARCHETTI : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. C'était une question concernant la décision 65, concernant les dégâts suite aux émeutes. J'imagine que pour des questions ne serait-ce que d'assurance, vous avez pu chiffrer le montant des pertes.

Intervenant un : Je n'ai pas le chiffre en tête.

Xaviera MARCHETTI : Est-ce qu'on pourrait avoir les éléments...

M. LE MAIRE : Les 1 500 €, c'est la franchise. L'État s'était engagé à compenser ces franchises. Donc c'est l'objet de cette décision. Le chiffre global, je ne l'ai pas en tête. On vous le fera parvenir, il n'y a pas de souci.

Xaviera MARCHETTI : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. Pas d'autres demandes sur ces décisions ? Je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance communes/divers partenaires années 2023/2027 dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance pour le territoire de Sénart (CISPD)

M. LE MAIRE : On va pouvoir passer aux délibérations. La première d'entre elles, c'est l'approbation de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance entre les communes et divers partenaires pour les années 2023/2027 et ceci est dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance pour le territoire de Sénart.

C'est vrai que depuis 1999, les communes seine-et-marnaises de Grand Paris Sud, plus communément appelé Sénart, Sénart en Seine-et-Marne, sont engagées dans un travail partenarial à l'échelle intercommunal afin de lutter contre la délinquance. Bien évidemment, elles ne l'ont pas faite toutes seules. Ça s'est fait avec un ensemble d'acteurs qui concourent à la sécurité sur l'ensemble du territoire. Tout ça s'est traduit par l'élaboration de contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui

se sont succédé depuis 2001. Ils ont été faits en 2001, 2008 2011, 2015. Et tous ces contrats précèdent cette nouvelle stratégie locale pour cette période de 2023/2027. Bien sûr, quand on dit nouvelle stratégie, on est surtout dans cette volonté de conforter un partenariat actif qui existe déjà. Actif et permanent avec ses acteurs présents sur le territoire depuis de nombreuses années et qui ont concouru à tous ces contrats locaux successifs. On les resserre autour d'un certain nombre d'objectifs, pour certains, que nous avons à ancrer dans nos actions, pour d'autres, que nous avons à créer. Bien sûr, à chaque fois qu'on réexamine ces contrats, il y a de nouvelles choses qu'on souhaite mettre en avant, d'autres que l'on poursuit. On n'abandonne jamais d'actions réellement, mais on poursuit et d'autres que l'on cherche à ancrer et à développer. Ça se veut opérationnel au moment où – chacun peut constater – certains indicateurs sont préoccupants, notamment le sentiment d'insécurité qui est élevé, l'augmentation des violences physiques gratuite et une entrée dans la délinquance de plus en plus précoce et, ce n'est pas le cas à Cesson, mais nous avons sur ce territoire de Sénart, une zone de sécurité prioritaire qui est à prendre en compte dans l'élaboration de ce type de contrat. Ça a été un peu compliqué, la période Covid, notamment qui a un peu mis à mal les différentes actions qu'on avait déjà engagées, mais tous les partenaires du CISPD de Sénart, bien sûr y compris les structures associatives, ont su réactiver les liens qui existaient avant et qui sont reconnus au niveau de tous les partenaires institutionnels notamment, ces liens qui forment un socle d'un contrat qui bien évidemment court depuis plus de 20 ans.

Je dis que c'est reconnu, parce que c'est un partenariat dynamique et souvent, ça a été considéré parfois comme des expérimentations, regardé de près par d'autres territoires, notamment sur des politiques publiques innovantes.

En 2021, également un diagnostic local de sécurité a été porté par le cabinet Sur&tis à l'échelle des communes seine-et-marnaises. Ce diagnostic a permis d'évaluer l'insécurité et les évolutions de la délinquance à l'échelle du territoire. Bien sûr il a été précédé d'une analyse rapide des données démographiques et socio-économiques. Le territoire de Sénart doit faire face à l'évolution de phénomènes observés à l'échelle nationale. On n'est pas un village gaulois. On subit aussi ce qui se passe comme les autres communes et communautés de communes, ce qui se passe autour et on a aussi des mutations des activités délinquantes. On doit aussi répondre à des problématiques locales et à certains épiphénomènes spécifiques qui sont liés aux caractéristiques de notre territoire.

Les grandes orientations qui sont dans ce contrat prennent en compte – à côté des préoccupations générales – ces caractéristiques locales et la volonté du territoire d'agir en prévention et en priorité en direction de la jeunesse et des publics identifiés comme particulièrement vulnérables. Vulnérables à la violence et la délinquance.

Donc notamment ces axes sont :

- d'assurer la sécurité et la tranquillité publique des habitants. Ça me paraît la moindre des choses.
- de limiter l'errance, la marginalisation et la délinquance des mineurs et jeunes majeurs
- de prévenir la récidive
- de lutter contre les violences sous toutes leurs formes faites aux femmes et aux mineurs
- développer l'accès aux droits et à l'aide des victimes

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en respectant ce qui a été fait jusque-là a opéré une refonte des axes de travail pour se décliner en thématiques majeures qui ont été identifiées avec l'ensemble des partenaires et ces thématiques sont :

- la prévention précoce du risque de basculement dans la délinquance

- la prévention auprès des jeunes exposés à la violence et à la délinquance avant le premier passage à l'acte délinquant jusqu'à la prévention de la récidive.
- les actions en direction des auteurs, des victimes de violences conjugales et des enfants qui y sont exposés. C'est un peu une nouveauté par rapport à ce qui se faisait jusqu'à présent, parce que si on ne supprime pas ces actions violentes – bien sûr l'attention portée aux femmes et aux enfants qui sont victimes de ces violences est importante et continuera – mais cette « attention » est peut-être un mot un peu mal formulé, mais le fait de s'intéresser aux auteurs de violences permettra, dans le temps, de les faire diminuer. En tout cas c'est ce que nous espérons en mettant en place ces actions.
- une action qui vise aussi à améliorer la tranquillité publique et notamment la sécurisation des espaces publics ou collectifs.

Donc chacune de ces thématiques traitera des objectifs opérationnels et intégrera des objectifs transversaux qui sont :

- améliorer et promouvoir, sécuriser les échanges d'informations nominatifs sous couvert de secret partagé entre les partenaires concernés. Ça a plus attiré aux mineurs avant qu'ils ne basculent dans la délinquance ou en prévention de la récidive.
- consolider le maillage territorial autour des acteurs de la prévention, de la jeunesse et de la médiation
- organiser le CISPD pour un pilotage opérationnel de la stratégie. C'est ce qui se fait déjà – au quotidien peut-être pas – mais au moins de façon périodique tous les mois.

Chaque axe contient des actions concrètes et ils ont été mis en annexe à ce que vous avez reçu pour ce Conseil municipal. Vous avez la stratégie détaillée donc déclinée en fiches actions avec les résultats attendus, les indicateurs d'évaluation retenus. C'est une stratégie qui est signée pour 5 ans, qui sera soumise à des évaluations au sein des instances régulières du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ça veut dire que 2 fois par an, tous les partenaires se réunissent et font un bilan des faits constatés et des actions menées dans cette même période, ce qui permet aussi de réajuster au fur et à mesure en fonction de ce qu'on constate sur le terrain.

Donc il vous est demandé d'approuver cette stratégie, d'autoriser Monsieur le Maire à signer... Pour tout vous dire, elle a déjà été signée. Si vous êtes contre ce soir, ça posera un souci. Je devrais aller mettre du Stabilo sur la convention. Bien sûr, vous me chargez d'appliquer les dispositions inhérentes à cette stratégie.

Avez-vous des questions ou des remarques ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce plan d'actions que l'on peut voir ce soir, mais à la fois l'accent sur la sécurité et la tranquillité des populations, mais également sur l'aide aux victimes et la prévention. Il se fait aussi à une échelle raisonnable, c'est-à-dire sur le territoire de Sénart. Il ne nous semble trop grand ni trop petit. C'est un outil qui semble donc équilibré et que nous approuverons. D'autant plus que quand on parcourt ce plan, on voit – vous en avez parlé, Monsieur le Maire – qu'il prévoit des fiches actions assez précises en donnant les résultats attendus avec des indicateurs d'évaluation et qu'il y a des bilans 2 fois par an qui sont faits au sein de ce Conseil.

Ce que nous aimerions toutefois, c'est qu'il puisse y avoir – il ne me semble pas l'avoir eu jusqu'à présent – un retour en Conseil municipal du bilan une fois par an ou en tout cas de ce plan d'actions. Ça serait quelque chose qui nous semble important et intéressant. D'autre part, on voit dans le plan que certaines actions – celles qui sont

signalées par les petites pastilles rouges – ne sont déployées que sur une partie du territoire. Ça serait intéressant de savoir lesquelles de ces actions parmi ces actions facultatives sont déployées sur Cesson et celles qui ne le sont pas. Et d'une manière générale – mais ça je vous l'avais demandé en commission déjà – quelles sont les actions concrètes qui sont menées sur notre commune ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Sur le retour, oui, j'y souscris complètement. C'est vrai, on ne l'a jamais fait jusqu'à présent et il n'y a pas de raison de ne pas le faire en tout cas. De toute façon, tous ces documents sont publics, donc pas de souci. Des exemples d'actions sur Cesson... De toute façon, toutes les actions pourront être menées à Cesson. Effectivement, par rapport à ce qu'on va pouvoir constater sur le territoire, on ne va pas mener forcément tout le panel de toutes ces actions. En tout cas, celles qui seront menées à Cesson et qui sont d'ailleurs déjà menées à Cesson, notamment renforcer le lien avec les parents à travers la médiation sociale urbaine, bien sûr, on s'en saisira quand, bien évidemment, l'occasion se présentera. L'application et le rappel à l'ordre du maire, ça aussi, on l'a déjà appliqué. À mon sens, il n'est pas assez utilisé. Généralement, on le fait sur saisine du procureur. Et là, on doit aller plus loin dans ce genre de choses par rapport à des faits plus ou moins graves constatés, mais on doit aller plus loin et vraiment se mettre en rapport avec le procureur sur certains faits que l'on peut connaître sur la commune. Bien sûr, une action sur la délinquance au quotidien avec l'appui du centre de supervision intercommunal, là où sont centralisées nos caméras et un accompagnement de la commune pour l'extension de ce réseau de caméras. L'amélioration de la tranquillité publique et ça, c'est fait tous les mois, et renforcer la coordination des coproducteurs de la sécurité à travers l'Observatoire de la sécurité. Notre chef de la police municipale y participe tous les mois et c'est un lieu où les polices municipales entre elles échangent, où les polices municipales échangent aussi avec l'Éducation nationale qui est présente, avec les transporteurs, avec les centres commerciaux. Il y a un échange sur les faits constatés, sur les réponses apportées et sur les réponses à apporter. Des recherches d'actions contre rixes entre jeunes et les bandes rivales. À Cesson en particulier, on a une présence régulière et dissuasive de la police municipale devant les établissements scolaires, notamment le collège, la gare et les centres commerciaux, mais il existe aussi une boucle – avant, c'était WhatsApp, maintenant, il y a un nouvel outil qui a été créé – entre les diverses communes qui sont concernées par ces rixes et notamment aussi avec l'agglomération de Melun Val de Seine. Vous avez suivi certainement les actualités, c'est beaucoup moins fréquent en ce moment, mais à une certaine époque, c'était l'axe du RER D qui servait un peu de propagation de ces rixes. Il y a un outil qui existe. Notre police municipale est bien consciente de ça, est présente aux endroits stratégiques. Bien sûr, il y a eu la création d'un groupe technique opérationnel intercommunal entre l'agglomération GPS – plus spécifiquement Sénart – et la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine avec, de mémoire, l'année dernière 2 réunions spécifiques sur les sujets de rixe, mais il y a d'autres sujets qui sont débattus, et notamment avec l'arrivée du Tzen 2 dans les années futures. On aura bien sûr des sujets communs avec Melun Val de Seine, mais ce groupe technique a déjà été créé et continu à vivre.

Un sujet qui nous touche en ce moment, qui nous a touchés beaucoup cet été et qui hélas va continuer à nous toucher dans l'année 2024 à venir : la médiation du Gypse 77 qui est plus particulièrement chargé de l'installation des gens du voyage. Vous l'avez certainement encore vu sur Woodshop. C'est un sujet compliqué en ce moment, parce que l'agglomération Grand Paris Sud, dans sa partie sénartaise a perdu sa conformité au schéma d'accueil des gens du voyage et donc l'expulsion des gens du voyage qui s'installent de façon illégale est rendue un peu plus compliquée. Et donc il nous faut à chaque fois faire appel au Gypse 77 qui a été créé pour négocier des départs anticipés

par rapport aux demandes des gens du voyage qui s'installent et ça nous prend beaucoup de temps en ce moment, aussi bien à la police municipale qu'à moi-même et que notamment aux centres commerciaux qui sont quand même plus touchés. C'est un axe que l'on met en action de façon intensive. Intensifier la prise en charge des auteurs d'infractions pénales par l'A.C.Ju.S.E. Ça aussi, on va intensifier, parce que jusqu'à présent, on n'était pas trop concernés, mais on s'aperçoit qu'on l'est de plus en plus. Et bien sûr la permanence de la Maison des droits et de la justice pour l'accueil des victimes notamment, mais des gens qui cherchent du conseil et au commissariat aussi pour les communes.

Ce n'est pas exhaustif ce que je vous ai dit, mais en tout cas, c'est ça qui est plus prégnant en ce moment.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette stratégie ? M. FAVRE.

Julien FAVRE : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. J'avais juste une question sur l'action 6, sur la médiation sociale urbaine, vous l'avez un petit peu évoqué dans votre réponse à M. COTTALORDA. Je voulais savoir qui est en charge de cette médiation sociale urbaine et est-ce qu'il y en a déjà eu des actions dans ce cadre-là sur la commune ?

M. LE MAIRE : Non, pas encore. Là encore, c'est la référente sur Grand Paris Sud qui met en action avec des partenaires ce type de médiation. Pour l'instant, on n'en a pas eu. On sait qu'on fera appel à ça, je n'ai pas le nom de l'association qui s'en occupe. Mais en tout cas, c'est la coordinatrice de ce CISPD qui œuvre au sein de l'agglomération qui manage tout ça. Effectivement, quand on aura le besoin, on se retournera vers elle et mettre en œuvre.

Julien FAVRE : Donc c'est bien une association. Elle s'appuie sur une association pour déployer cette action.

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait.

Julien FAVRE : J'avais une autre question concernant le CISPD. Si on comprend bien, il y a 2 réunions par an. Pour préparer ces réunions, est-ce qu'il y a des documents produits par chaque commune ? Si c'est le cas, est-ce que c'est possible de les communiquer aux élus du Conseil municipal de Cesson pour la commune de Cesson ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas vraiment de documents produits. C'est dans le cadre de l'animation du CISPD que l'agglomération, commune par commune, fait entre guillemets le décompte des événements, des faits. Le commissaire aussi a ses statistiques entre guillemets. C'est par rapport à ces documents-là que les assemblées plénières font le bilan et tracent les perspectives pour les mois à venir.

Julien FAVRE : Donc est-ce qu'il existe un document à l'échelle de la commune qui permet d'avoir une vision un peu globale de ces questions de sécurité, de déploiement d'actions pour résoudre ces problèmes de sécurité ?

M. LE MAIRE : On a de la part de l'agglomération un document, commune par commune, qui fait le point de tous les faits recensés notamment. Après, un document... C'est plus du verbal. Il y a des comptes-rendus faits par rapport aux faits marquants entre guillemets qui se sont écoulés sur le mois. Mais c'est l'Observatoire de la sécurité qui produit ces documents.

Julien FAVRE : Donc ce document est communicable aux élus ?

M. LE MAIRE : Je leur poserai la question.

Julien FAVRE : Sinon c'est compliqué pour les élus que nous sommes d'avoir une vision synthétique de la situation sur notre commune.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Je comprends. Mais je dirais, lors du retour du bilan du CISPD, on fera un bilan annuel des faits et des actions menées sur la commune.

Julien FAVRE : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'autres questions ? M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Juste pour finir peut-être sur ce point, j'imagine qu'il y a aussi une réflexion sur le rôle du service jeunesse et le rôle du centre socioculturel dans le dispositif.

M. LE MAIRE : Service jeunesse, oui, mais encore une fois, selon les faits et les thématiques constatés. Le centre socioculturel, non. En tout cas, il n'est pas dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Encore une fois, suivant les faits constatés et les actions que l'on aura menées, nous serons, nous, à Cesson, capables de mobiliser les partenaires qu'on juge bon de mobiliser sur certaines actions. Vous avez vu, vous avez tous les beaux logos de tous les partenaires, les associations, et encore une fois, on est dans le cadre de cette stratégie territoriale, mais on sait aussi localement quand un fait ou une problématique se présente – encore une fois, je vais me répéter – mais on sait saisir les opportunités qu'on a autour. On ne va pas aller chercher une association à l'autre bout de la Seine-et-Marne si on a des ressources locales pour répondre à la question qu'on aura à se poser, bien évidemment.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? Ça surprend toujours. Quand je sens qu'il y a une belle unanimité, j'aime bien le faire. En tout cas, je vous remercie pour cette belle unanimité.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés

M. LE MAIRE : Le point suivant, le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et services associés. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture à la concurrence concerne l'ensemble des consommateurs, particuliers comme professionnels. Donc l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de ventes proposé par les opérateurs historiques. Tarif réglementé de toute façon qui n'existe plus. Et depuis le 1^{er} janvier 2021, seuls les particuliers et personnes morales employant moins de 10 agents et réalisant moins de 2 millions d'euros de recettes peuvent bénéficier de tarifs réglementés d'électricité. Dans un contexte de tensions sur les prix, les derniers tarifs réglementés de gaz, pour l'ensemble des bénéficiaires, ont disparu au 1^{er} juillet 2023.

Pour les acheteurs publics dont la dépense énergétique excède les seuils de mise en concurrence, il est imposé de recourir aux procédures de marchés publics afin de sélectionner les prestataires. Dans ce cadre, le groupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteur d'énergie est un outil qui non seulement leur permet d'effectuer plus efficacement ces opérations de mise en concurrence, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable. Dans ce sens, le SDESM 77 coordonne un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et les services associés. Le groupement de commandes a pour objet la passation des marchés de fournitures, d'acheminement d'énergies, de services associés pour le besoin propre des membres. L'adhésion au présent groupement emporte retrait du précédent groupement de commandes pour l'achat d'énergies, fournitures et achats associés en date du 3 décembre 2019 et à l'expiration de l'ensemble des marchés conclus sur son fondement.

Vous l'aurez compris, nous vous demandons ce soir d'approuver le programme et les modalités financières, d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergie et de services associés qui sera conduit par le SDESM et en l'occurrence pour l'achat d'électricité.

Avez-vous des questions ? M. FAVRE.

Julien FAVRE : Merci. Simplement, nous espérons qu'à l'occasion de la signature des futurs contrats, nous ne retrouverons pas de mauvaises surprises comme a pu rencontrer notre commune et d'autres. J'espère que le groupement d'achat sera vigilant sur les clauses des contrats qu'ils signeront et que vous en serez informé comme maire et nous aussi, comme élus.

M. LE MAIRE : Je l'espère aussi.

Julien FAVRE : Il semblerait qu'en commission finances, vous ayez signalé qu'il y a eu de bonnes surprises en fin d'année sur la facture énergétique. Est-ce qu'on a le montant des éventuelles économies qui ont été faites sur le budget par rapport à ce qui avait été anticipé ?

M. LE MAIRE : Je prends toujours des réserves et souvenez-vous, lors du montage du budget, c'est en partie ça qui nous a amenés à prendre la décision d'augmenter notre taux d'imposition, parce que nous manquions cruellement de certitude quant au prix du kilowatt de nos contrats, puisque les fournisseurs avaient indiqué qu'ils feraient subir entre guillemets les augmentations qu'eux-mêmes subissaient. Il y a eu un amortisseur énergétique qui a été mis en place par l'État, mais qui n'est valable que sur les 5 mois de l'hiver et qui ne permet qu'une réduction de 50 % des consommations mensuelles. Information que nous n'avions pas lors du vote du budget. Donc compliqué d'aller regarder dans la boule de cristal. Notamment sur le mois de janvier, cet amortisseur a permis la réduction de 12 888 € sur nos factures. L'amortisseur est annoncé jusqu'au 31 décembre 2023. Encore une fois après cette date, on ne sait pas si l'État va mettre en place un nouveau dispositif pour les collectivités. Je vous ferai grâce du prix du kilowatt. Vous vous souvenez ou peut-être pas, ces contrats d'électricité sont parfois un peu abscons et bien sûr, on parle d'heures pleines et d'heures creuses. La difficulté qu'on avait sur la commune, c'est que chacun de nos équipements n'était pas sur les mêmes heures pleines, heures creuses. C'était d'une complexité son nom pour faire une évaluation précise de ces dépenses. En tout état de cause, ce que nous avons inscrit au budget en électricité était de l'ordre de 595 000 €. Aujourd'hui, nous en avons réalisé à peu près la moitié. Bien

évidemment, on n'a pas les factures de cet été, donc c'est pour 6 mois. L'été, l'électricité, on en consomme moins bien évidemment. On espère avoir une bonne nouvelle relative de 350 000 € en fin d'année. Encore une fois, ce n'est pas une science exacte. On refera le point en fin d'année sur ces dépenses réelles qui seront... Toujours pareil, puisque les factures, on les reçoit avec un décalage, j'espère qu'on les recevra en temps et en heure. On refera un point si vous le désirez d'ici la fin de l'année sur cet item en particulier.

Julien FAVRE : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'autres questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? J'aurais dû le faire à l'envers. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Demande de subvention dans le cadre du contrat d'aménagement régional

M. LE MAIRE : La délibération suivante, c'est la demande de subvention dans le cadre du contrat d'aménagement régional. Effectivement, ce n'est pas la première fois qu'on en parle au sens de ce Conseil municipal, puisqu'on avait délibéré au mois de décembre 2022 sur un contrat d'aménagement régional, mais certains devis étaient en cours de réactualisation. Donc les montants ont été ajustés et bien sûr ne correspondent plus à ceux qu'on a notifiés dans la délibération n°77 2022.

Ce qui vous est demandé ce soir, c'est d'acter de nouveaux montants. Je pense qu'il y a même une rectification par rapport à l'opération de la crèche multi accueil. Donc suite au retour par mail de la région, il y a eu des allers-retours entre le moment où on a édité cette délibération et les jours qui ont précédé le Conseil municipal, sur la subvention demandée, sur l'écran, elle est à jour, on est d'accord. Par contre, sur la note de synthèse, c'est un montant de 405 000 €. Et en fait on ne peut pas demander autant par rapport au montant de l'opération pour des problèmes de financement à hauteur de 20 % par la commune sur ce type d'opération. Ce qui n'était pas le cas, donc la région nous a demandé de rectifier. En tout cas, le programme des opérations d'investissements proposé est :

- l'opération 1, rénovation-extension d'une crèche multi accueil, pour un montant de l'opération à 1 016 242 €, subvention demandée 371 370
- la restructuration et l'aménagement du centre technique municipal, montant de l'opération, 605 466 pour une subvention demandée de 302 733. Parce que dans le montant qu'on demande, on peut demander 50 %. On ne peut pas aller au-delà sous réserve qu'on finance 20 %. Là, on finance 50, donc tout va bien.
- Opération 3, aménagement d'aires de jeux, montant de l'opération 225 420, montant de la subvention demandée 112 710.

Et donc une subvention totale de 786 813 € que nous sollicitons auprès du conseil régional d'Île-de-France.

Avez-vous des questions ? M. FAVRE.

Julien FAVRE : Merci. J'ai une première question sur l'aménagement d'aires de jeux qui porte un pluriel. Est-ce que vous pourriez préciser la localisation de ces différentes aires de jeux envisagées ?

M. LE MAIRE : Monsieur REALINI.

François REALINI : Oui, il y en a 3. Il y a le centre-ville, on reprend celui du Jardin sous le Vent qui a besoin d'être refait et on en envisage un autre dans la Plaine du Moulin à Vent, un peu plus haut, Rue de la Plaine.

Julien FAVRE : Le premier que vous avez cité, centre-ville, c'est celui qui existe déjà ?

François REALINI : Par rapport à la Zac...

Julien FAVRE : D'accord. Donc une aire de jeux pour la Zac.

Donc on avait une 2^e question – si notre mémoire est bonne – il y a un an, en décembre dernier, le total des subventions demandées était d'un million d'euros. Comme vous le précisiez, vous n'aviez pas le montant exact des différents devis. Vous ne les aviez pas encore. Néanmoins, comme on est dans une période d'inflation, ça nous paraît un peu une interrogation par rapport à cette baisse du montant final. Est-ce qu'il y a autour de ces 3 opérations un redimensionnement d'une de ces opérations ? Est-ce qu'on a vu à la baisse certaines opérations ou s'agit-il vraiment d'une mise à jour des devis par rapport réellement à ce qui a été envisagé il y a un an ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de baisse par rapport à ce qui était demandé. C'est la réactualisation des devis. Sur la rénovation-extension de la crèche, on avait été un peu gourmands dans la demande de subvention. Et comme la région nous a gentiment fait remarquer que nous devons financer au moins 20 %, on a réajusté le montant de la demande de subvention. Mais il n'y a pas eu de revue à la baisse sur les 2 autres et même sur la rénovation-extension de la crèche multi accueil.

D'autres questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? Parfait. Belle unanimité. Merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Adhésion à la convention de gestion du système de vidéoprotection géré par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
--

M. LE MAIRE : Délibération suivante pour une autorisation donnée au maire de signer une convention de gestion du système de vidéoprotection géré par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. C'est effectivement Grand Paris Sud qui est compétente en matière de vidéoprotection au moins dans sa gestion. Ça se traduit par la gestion des caméras et notamment la mise à disposition pour les 23 communes membres d'un réseau fédérateur, d'un data center et de 2 centres de supervision urbaine intercommunaux. La communauté d'agglomération a conclu un marché relatif aux travaux d'extension de rénovation et d'entretien des dispositifs de protection urbaine. Cette prestation peut être proposée aux communes qui souhaitent en bénéficier. C'est un marché important, et effectivement, Grand Paris Sud tient des tarifs que nous ne pourrions pas avoir nous, en tant que simple commune. Nous avons sollicité la communauté d'agglomération afin de pouvoir bénéficier des prestations de maintenance préventive et curative, y compris les astreintes pour recherche de panne. Bien évidemment, il convient de conventionner afin de définir les conditions d'exploitation et de gestion du dispositif de vidéoprotection entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Cesson. Plus particulièrement parce que ce sont des domaines techniques, donc en matière de gestion technique, de maintenance et de répartition des coûts financiers des caméras qui vont être implantées sur le territoire de la commune de Cesson. La communauté d'agglomération Grand Paris Sud avance les frais de l'ensemble des dépenses

communes et la commune de Cesson remboursera la communauté d'agglomération Grand Paris Sud de la quote-part qui lui revient au regard de la clé de répartition détaillée dans la convention en annexe. Il est donc proposé d'accepter ce projet de convention de gestion du système de vidéoprotection géré par la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.

Des questions ou des remarques ? Des explications de vote ?

Xaviera MARCHETTI : On avait une petite interrogation. On a peut-être mal compris, mais lors d'un Conseil municipal, lors de la présentation du PPI, on avait compris que le coût de fonctionnement était compris dans le coût d'installation. Donc du coup, on a du mal à comprendre qu'il faut payer encore autre chose à Grand Paris Sud, maintenant.

M. LE MAIRE : Ce qu'on paye lors de l'installation, c'est si je puis dire l'entrée dans le CSUI avec les cartes qui vont bien pour que les images soient traitées et de mémoire dans la convention, c'est indiqué, il y a une somme dédiée à chaque caméra justement pour le fonctionnement. Ça, c'est pour la maintenance notamment et d'ailleurs principalement pour la maintenance et tout ce qui peut être sur le préventif et le curatif. Et ce qui est intéressant, c'est les astreintes pour recherche de panne. Ça peut être très compliqué. C'est là-dedans que Grand Paris Sud avance les frais et qui revient vers nous, et tout est bien explicité dans la convention. Il y a une quote-part par rapport au nombre de caméras, par rapport à ce contrat.

Xaviera MARCHETTI : Donc ça revient moins cher de faire appel à Grand Paris Sud pour faire des économies d'échelle par rapport à ce point-là. Le montant de ce que ça représente ?

M. LE MAIRE : La part relative à la maintenance, l'estimation pour 2024 est de 10 736,65 € pour le dispositif des 16 caméras de Cesson.

Xaviera MARCHETTI : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'autres questions ? On va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Autorisation donnée au maire de signer une convention de groupement de commandes en vue du lancement d'un accord-cadre de fourniture et livraison de carburants

M. LE MAIRE : Délibération suivante, l'autorisation donnée au maire de signer une convention constitutive de groupement de commandes en vue du lancement d'un accord-cadre portant sur des prestations de fourniture de livraison de carburant. Là, nous nous associons avec la commune de Vert-Saint-Denis, encore une fois pour obtenir de meilleurs prix par rapport à la fourniture et à la livraison de carburant pour nos véhicules. La ville de Cesson sera désignée coordonnateur de groupement qui prendra effet après transmission de la convention au contrôle de légalité, adoption par la totalité des organes délibérant de tous les membres. Pas grand-chose à ajouter de plus, à moins que vous ayez des demandes d'éclaircissement sur cette délibération. S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? J'ai encore loupé. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**Délibération sur le principe de la mise en délégation du service public de la Maison de la Petite Enfance**

M. LE MAIRE : Délibération suivante sur le principe de la mise en délégation du service public de la Maison de la Petite Enfance. Notre Maison de la Petite Enfance, bien sûr, est un équipement dédié à l'accueil des jeunes enfants qui comprend une crèche parentale de 18 places et un multi accueil de 60 places et des locaux pour le relais d'assistantes maternelles que l'on appelle le RAM. Et le périmètre délégué s'élève à 24 places. Le délégataire commercialise les places auprès d'autres entités. La gestion du multi accueil a été déléguée à un prestataire privé en 2019 par la signature d'un contrat de délégation de service public, effectif en 2019 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en août 2024. En vue d'assurer la continuité du service, la ville souhaite renouveler sa délégation de service public avec maintien du nombre de berceaux dans les mêmes conditions que le contrat actuel. Il est donc proposé d'accepter le principe de l'exploitation du service de la Maison de la Petite Enfance dans le cadre d'une délégation de service public. Bien évidemment, si le Conseil municipal en décide, nous lancerons les procédures adéquates pour cette délégation de service public. Avez-vous des questions ? M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Ce n'est pas une question, mais je voulais juste rappeler au Conseil la position que j'ai exprimée en commission. Nous allons nous abstenir sur cette décision. J'ai bien écouté les arguments qui étaient avancés en commission et j'ai été rassuré sur la façon dont la délégation de service public avait pu se dérouler jusqu'à présent et c'est absolument essentiel dans notre prise de position. Cela étant dit, comme vous le savez, nous sommes plutôt partisans d'une gestion directe de ce type de service. Et cela étant dit, vu le contexte financier actuel, nous comprenons bien que ce n'est pas forcément le moment de faire tout ça dans la précipitation, d'où l'abstention.

M. LE MAIRE : Merci pour votre explication de vote. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
5 abstentions**

FINANCES**Fixation de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux**

M. LE MAIRE : Les délibérations suivantes sont des délibérations finances. Et la première pour la fixation de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux. Comme on le fait maintenant tous les ans, puisque nous avons franchi le seuil des 10 000 habitants, et donc chaque année est réalisée une enquête de recensement de la population sur un échantillon de logements issus du répertoire d'immeubles localisés, tout ça est initialisé par l'INSEE. La prochaine enquête aura lieu du 18 janvier au 24 février 2024 et concernera 419 logements répartis entre 3 agents recenseurs. La résidence Jean Zay, on nous indique, sera recensée cette année. Au vu des difficultés à obtenir les réponses des habitants, parce

que c'est une résidence un peu particulière qui accueille des étudiants et de jeunes travailleurs – ce n'est pas forcément facile à les contacter notamment le soir – il a été décidé de porter à 3 le nombre d'agents recenseurs au lieu de 2. Si le recensement reste sous l'autorité de l'État, la réalisation des enquêtes repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE. Ainsi, la commune prépare et organise le recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire. Je vous rassure, ça ne couvre absolument pas la totalité des frais qu'on engage, puisque le montant prévisionnel pour 2024 est de 1 932 € et en 2023, la commune avait perçu une dotation de 1 948 € pour 317 logements recensés. Donc l'inflation ça ne nous touche pas forcément pareil. Donc bien sûr, le maire est responsable de l'enquête de recensement. Donc on vous propose de fixer la rémunération des agents recenseurs à :

- 1,10 € brut par feuille de logement
- 1,10 € brut par bulletin individuel
- 17 € brut par demi-journée de formation pour les personnes effectuant ces formations en dehors de leur temps de travail, 2 demi-journées de formations sont prévues début janvier
- 85 € brut pour la tournée de reconnaissance
- 65 € brut pour les frais d'essence
- une prime de rendement pouvant aller jusqu'à 200 € brut pourra être attribuée à chaque agent recenseur ayant rempli correctement ses missions.

On vous propose aussi de fixer l'indemnité attribuée aux agents communaux composant l'équipe administrative à 400 € brut par agent, parce que bien sûr, il faut collecter les infos et les remonter auprès de l'INSEE.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Mme MARCHETTI.

Xaviera MARCHETTI : Merci. On a remarqué qu'il y avait une augmentation notamment pour l'essence, et c'est bien, effectivement, par rapport à l'année dernière. On a vu aussi qu'il y avait une augmentation feuille maison, tournée de reconnaissance, etc. Mais on regrette qu'il n'y ait pas pour les bulletins individuels. Pourquoi il n'y a pas d'augmentation pour les bulletins individuels ?

M. LE MAIRE : Oui. C'est toujours un choix qu'on opère. On a augmenté la feuille de logement et les indemnités de frais d'essence. Comme vous l'avez vu aussi, on n'a pas, nous, été augmentés au niveau de ce qu'on touche de l'État. C'est un équilibre qu'on essaie de trouver, même si je le répète, tous nos frais ne sont pas couverts par ce qu'on touche de l'État, mais on a décidé d'augmenter la feuille de logement. Peut-être que pour l'année prochaine, on augmentera autre chose. On y va peut-être petit à petit.

Xaviera MARCHETTI : OK. Merci.

(Micro de Monsieur le Maire coupé, vote inaudible)

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

M. LE MAIRE : Des délibérations qui portent sur le nouveau référentiel budgétaire et comptable qui s'appelle le M57. On est dans l'obligation de les prendre. Je vous promets, je ne vais pas vous faire la lecture entière, parce que c'est assez, pour le coup, abscons. Mais en tout cas, on doit adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. C'est une obligation. Comme je l'ai dit en commission, si on vote contre, on va être très embêtés. Ça s'impose bien sûr aux

communes, aux départements, aux régions. C'est une nomenclature qui vient remplacer la M14 avec des petites nouveautés, notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits. On peut définir des autorisations, ce qu'on appelle des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Jusqu'à présent, à Cesson – pour essayer de vous expliquer un petit peu quand même – quand on votait un investissement, au budget, on l'inscrivait dans sa totalité l'année où on le votait. Là, ce serait une autre façon de faire avec une autorisation de programme, donc qui fixe un montant maximum pour un investissement et au fur et à mesure des années, des autorisations d'engagement par rapport à l'avancée de ce projet et l'avancée entre guillemets des travaux qu'on envisage sur l'année. On ne pourra pas le faire en 2024, parce que ça demande une formation complémentaire de nos agents. De mémoire, on le mettra en place en 2025. Ça ne change pas, ça ne révolutionne pas la face de la Terre, je vous rassure, mais ça permet quand même d'année en année de ne pas avoir des restes à réaliser qui se projettent dans les années qui suivaient d'être au plus près de ce qu'on pense dépenser dans l'année par rapport aux investissements. Je vous passe sur la fongibilité des crédits. On aura quand même la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres. Vous souvenez, c'est des choses qu'on évoque souvent ici. Et dès qu'on a épuisé tout le budget d'un chapitre, il faut revenir devant le Conseil municipal pour voter des crédits supplémentaires. Là, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'exécutif aura la possibilité de procéder à ces mouvements. Bien sûr, il rendra compte au Conseil municipal de tout ça. En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, bien évidemment, l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Là aussi, c'est une subtilité en plus qu'introduit la M57.

Je suis prêt à répondre à vos questions si elles ne sont pas trop techniques.
M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Merci beaucoup. Comme vous l'avez dit, de toute façon, on n'a pas le choix. Par contre, effectivement, ce qui est indiqué, comme on change de nomenclature, dans les documents officiels, on ne pourra pas avoir de vue sur le N-1 par rapport au N. Vous nous avez dit, on y tient, qu'il y ait des documents d'accompagnement où on pourra voir une correspondance entre N et N-1. C'est nécessaire pour vous, pour la bonne gestion et pour nous pour y voir plus clair.

M. LE MAIRE : On avait échangé lors de la commission. Et bien évidemment, pour tout un chacun, pour avoir une visibilité d'évolution des dépenses ou des recettes, d'une année sur l'autre, oui. Mais c'est vrai que la M57 n'a pas prévu dans les documents officiels une colonne N-1. Dans les documents qui seront présentés devant ce Conseil, bien sûr qu'elle y figurera.

D'autres questions sur l'adoption de cette M57 ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote pour. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Adoption du règlement budgétaire et financier

M. LE MAIRE : Avec cette M57, nous devons adopter un règlement budgétaire et financier qui vous a été joint avec les éléments du Conseil, je suppose que tout le monde l'a lu avec attention. Encore une fois, je ne vais pas vous en faire un résumé. Il n'y a pas grand-chose de plus. Si ce n'est qu'on fixe les règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, on révisé les méthodes

d'amortissement comptable qu'on verra tout à l'heure, qui sont adoptées par le Conseil municipal juste après. Et bien sûr, on a adopté la M57. Donc ce règlement en découle.

À moins que vous ayez des questions sur le règlement, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? Merci pour cette belle unanimité. Le comptable public vous en sera reconnaissant.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

M. LE MAIRE : Dernière délibération concernant la M57, détermination des durées d'amortissement des immobilisations. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait de grands changements. Vous avez le tableau qui vous cite les articles et durées d'amortissement en année avec tous les libellés des choses qu'on peut amortir. Le seuil de bien de faible valeur fixé à 800 €, je ne pense pas qu'il ait eu de changement là-dessus. En tout cas, de mémoire, c'est le montant que j'avais en tête avant. À moins qu'encore une fois vous ayez des questions techniques sur tel ou tel libellé, telle ou telle durée d'amortissement, je vois qu'il n'y en a pas.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? À l'unanimité, je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Admissions en non-valeur

M. LE MAIRE : La dernière délibération finances et pour des admissions en non-valeur. Comme il est de coutume devant cette instance, le comptable public revient vers nous régulièrement sur les exercices précédents – là en l'occurrence, les années 2017, 2018, 2019 – pour des montants d'inscription en non-valeur, étant précisé que c'est juste une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Simplement on les fait disparaître des écritures de prise en charge du comptable public sur des créances jugées irrécouvrables. Ce n'est pas une remise gracieuse pour les gens qui ont ces créances. Bien sûr, c'est un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune comme on dit. Sauf que les 80 centimes de 2019, j'imagine mal le comptable public aller les récupérer. Mais qui sait ! C'est vraiment une délibération plus que technique.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Loupé encore. Des votes contre ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

URBANISME

Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024

M. LE MAIRE : Une décision qui a trait à l'urbanisme, mais que généralement je présente, donc je l'ai retirée de l'ordre du jour à M. BELHOMME, mais il ne m'en veut pas particulièrement. C'est sur les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024. Comme je le dis chaque année, je le répète, la loi du 6 août 2015 a permis des dérogations au repos dominical accordé par le maire pour les

établissements de vente au détail dans la limite de 5 dimanches par an. Ce seuil a été porté à 12 en application d'une loi du 8 août 2016. Et donc bien sûr, il faut un avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et donc bien sûr de la commune. La loi prévoit l'obligation pour le maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante. Ces dérogations revêtent un caractère collectif – mais on le dit à chaque fois – bénéficiant ainsi à l'ensemble des commerces de détail, même ceux qui ne l'ont pas demandé et donc tout ça pour garantir une concurrence équilibrée entre les établissements concernés pour les mêmes dimanches désignés. Peut-être les dates envisagées quand même, ce serait la moindre des choses. Ce qu'on vous propose, c'est de fixer le nombre à 12 qui sont ainsi envisagés :

- le 14 janvier 2024 pour ce qui est appelé les soldes d'hiver
- le 31 mars 2024 qui est le dimanche de Pâques
- le 26 mai 2024 pour la fête des Mères
- le 30 juin 2024 pour les soldes d'été
- le 7 juillet 2024
- le 1^{er} septembre 2024 pour la rentrée scolaire
- le 24 novembre 2024 pour le Black Friday
- le 1^{er} décembre 2024 pour les fêtes de fin d'année
- le 8 décembre
- le 15 décembre
- le 22 décembre
- le 29 décembre

Des remarques, des questions ? Mme LABERTRANDIE.

Lydia LABERTRANDIE : Merci. Bonsoir à tout le monde. Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, nous restons opposés à l'ouverture des commerces le dimanche. Nous pensons toujours que cette journée doit être une journée tournée vers la famille, les amis et les animations culturelles, moment privilégié d'ouverture d'esprit et de solidarité plutôt que génératrice de surconsommation dans cette période où de plus en plus de personnes ont du mal à terminer les fins de mois. C'est pourquoi notre groupe Nouveau Départ pour Cesson votera contre cette proposition.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Y a des abstentions ? 2 abstentions. Des votes contre ? 7 vote contre. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

2 abstentions

7 votes contre

Versement d'une subvention foncière à la SA d'HLM Trois Moulins Habitat
--

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. BELHOMME pour la prochaine délibération sur l'urbanisme.

Jean-Michel BELHOMME : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Je présente une délibération concernant le versement d'une subvention foncière à la société anonyme de HLM Trois Moulins Habitat. La SA HLM Trois Moulins Habitat devra acquérir en vente en l'état futur d'achèvement – en VEFA – 25 logements locatifs sociaux auprès de la société est SA MDH Promotion dans le cadre de la réalisation de l'opération immobilière cis 96 avenue Charles Monier rue du Poirier Saint. La concertation

préalable a été réalisée en décembre 2022 auprès du public et le dépôt du permis de construire est attendu prochainement. Afin que le preneur parvienne à mieux équilibrer financièrement cette opération intéressant la commune à plusieurs titres, la SA HLM TMH a sollicité le concours financier de la ville, soit pour une subvention foncière par courrier en date du 6 juillet 2023. Compte tenu de l'intérêt de déduire du prélèvement SRU appelé par l'État – nous, nous appelons ça comme une amende – dû par la commune au titre de son déficit de logements sociaux. Au 1^{er} janvier 2022, il nous en manque 223, on en a plus de 800. Cette demande est de nature à faciliter la réalisation des logements locatifs sociaux et plus largement la globalité de l'opération compte tenu du contexte économique actuel, répondre partiellement à l'enjeu de la réhabilitation de la Villa Monier dans un usage d'habitat partagé et de la densification douce respectueuse de l'environnement sans un silence financé à court terme. Aussi, la ville s'engage à verser une subvention d'un montant équivalent au prélèvement SRU acquitté en 2022, soit d'un montant de 57 423,43 €, en contrepartie des droits réservataires au titre du logement PLAI et PLUS sur cette opération. Donc 23 sur les 25 déjà financés. Au regard de l'avancement de l'opération immobilière, la subvention pourra être « adversée » sur l'exercice budgétaire à venir et viendra en application de l'article L302 du code de construction et de l'habitat en déduction du prélèvement SRU 2026. Raisons pour lesquelles il est proposé de répondre favorablement à la demande de surcharge foncière et d'approuver le versement d'une subvention foncière d'un montant de 57 423,43 € à la société HLM Trois Moulins Habitat en vue de l'inscription des dépenses déductibles du prélèvement SRU. C'est une opération qui est blanche pour la commune. Je précise que cette subvention ne sera effectivement versée que lorsque les opérations seront effectivement démarrées. C'est de confirmer cette dépense au budget primitif 2024 en cas de non-versement sur l'exercice budgétaire en cours et d'autoriser le maire à engager les dépenses et signer les actes concourants à ce versement. Effectivement, il va y avoir une convention signée avec Trois Moulins Habitat. Est-ce que vous avez des questions ?

Julien FAVRE : On voulait avoir une précision, mais vous y avez déjà en partie répondu sur le moment précis où serait versée la subvention. Vous l'avez dit, quand l'opération serait lancée. Si d'aventure, malheureusement, l'opération était lancée et qu'en cours de réalisation, le promoteur venait à faire faillite ou que sais-je, est-ce qu'on a des garanties de retrouver les 57 000 €, qui de toute manière reviendraient à l'État, on a bien compris. Mais est-ce qu'il y a des garanties à ce niveau-là ? Parce qu'en ce moment, il y a quand même plusieurs opérations qui ont été ralenties, qui ont eu du mal à être lancées. On voudrait avoir une précision à ce sujet.

Jean-Michel BELHOMME : Dans la convention qu'on va signer, il faudra bien le préciser, parce qu'actuellement, effectivement, les opérations immobilières sont, je ne dirais pas volatiles, mais...

Julien FAVRE : Risquées.

Jean-Michel BELHOMME : Risquées. Effectivement, il y a des risques avant que ça démarre, mais il y a des risques pendant. Il y a un moment, on peut difficilement prévoir les risques pendant. C'est un élément qu'il faudra examiner avec Trois Moulins Habitat, mais il est difficile de prendre une assurance tout risque sur les événements à venir dans la réalisation des opérations immobilières pendant ces difficiles temps.

Julien FAVRE : Il faudra être très précis dans la convention. Je n'y connais bien, je pose la question très naïvement. À ce niveau-là, l'assurance du promoteur ou de la

commune, est-ce qu'elles couvrent ce genre d'opération ?

Jean-Michel BELHOMME : On verse la subvention à Trois Moulins Habitat. Il faudra voir effectivement les conditions dans lesquelles il versera les montants correspondants dans le cadre de la VEFA, de façon à ce qu'il puisse les verser le plus tard possible. S'il y a effectivement une défaillance du promoteur, que cette somme ne soit pas encore versée et qu'on puisse, si ce n'est la récupérer, au moins que Trois Moulins Habitat puisse la conserver pour réaliser cette opération, sachant qu'il a déjà obtenu des financements depuis un certain temps pour réaliser cette opération de financement de l'État. Les logements sont financés. Donc il faudra de toute façon la faire ou on perdra les financements et à ce moment-là, on perdra 25 logements sociaux dans notre pourcentage de réalisation. C'est un élément aussi très gênant.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je vais vous proposer de passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

M. LE MAIRE : Merci, M. BELHOMME. Avant de céder la parole à M. POIRIER pour des délibérations ressources humaines, on m'a transmis la réponse, Mme MARCHETTI, c'était 28 169 €, le montant des dégâts.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire

M. LE MAIRE : M. POIRIER.

Vijay POIRIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce soir, nous avons quelques délibérations ressources humaines. La première porte sur le recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire. On a eu le départ de notre directrice finances que je tenais à remercier pour toutes ces années au sein de la collectivité. Donc il y a une réorganisation des services avec la création d'un service informatique/finances. Afin d'accompagner le nouveau responsable, il convient de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise des finances à raison d'une heure à 20 heures maximum par mois pour une période de 6 mois entre le 23 octobre 2023 et le 30 avril 2024. Ce sera sur la période de la préparation budgétaire avec les différents arbitrages. Au niveau de l'indemnité, on est sur une rémunération à la base d'un forfait égal à 350 € net par jour d'intervention. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Au-delà de ce recrutement, il y a eu de nombreux changements au cours de ces derniers mois dans l'organisation du travail municipal avec des départs, avec des réorganisations de services. Notre interlocuteur principal est M. TOUCHAIS, directeur général des services. Nous sommes cependant amenés à contacter les différents services et il est nécessaire pour organiser un bon fonctionnement de notre mission de connaître nos interlocuteurs. C'est pourquoi nous vous demandons que vous puissiez nous communiquer le nouvel organigramme afin d'avoir connaissance de l'organisation des services de la municipalité et des personnes que nous pouvons être amenés à contacter.

Vijay POIRIER : Merci. Donc on en a parlé lors de la commission. On a dit que

l'organigramme nominatif est un document confidentiel qu'on n'a pas le droit de partager à la population. Je vous invite à prendre contact avec notre collaboratrice de cabinet qui est arrivée récemment. Elle se fera le plaisir de vous présenter l'organisation de la collectivité, qui est présente ce soir.

M. LE MAIRE : Exactement, qui est présente ce soir, Mme Tracy KEITA. Ce sera la porte d'entrée pour que vous ayez toutes les coordonnées des gens avec qui vous avez l'habitude de discuter.

Bruno COTTALORDA : Juste une petite précision, ce n'est pas en tant que citoyens que nous le demandons, c'est en tant qu'élus.

Vijay POIRIER : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Oui, M. FAVRE ?

Julien FAVRE : Je voulais ajouter par rapport à la communicabilité de cet organigramme, je voulais avertir M. POIRIER, que l'organigramme du SI est en ligne.

Vijay POIRIER : Oui, mais là, on parlait d'un organigramme nominatif, où il y a le nom des personnes.

Julien FAVRE : Il y a les noms aussi. Je vous en informe.

Vijay POIRIER : Merci. Je vous propose de passer au vote. Des abstentions ? 5 abstentions. Des votes contre ? Je vous remercie. Je note.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
5 abstentions

Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps non complet, pour le service informatique/finances

Vijay POIRIER : La prochaine délibération en complément à la précédente, ça va être la création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps non complet pour le service informatique/finances. Il convient de créer un poste non permanent contractuel à temps non complet à hauteur de 80 % pour la période du 23 octobre au 29 février. On est sur une période de 4 mois.

Est-ce que vous avez des questions concernant cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
5 abstentions

Procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte – désignation du référent alerte éthique et signalement

Vijay POIRIER : La prochaine délibération porte sur la désignation du référent alerte éthique et signalement. La désignation du référent alerte éthique et signalement est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants. C'est la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. La loi prévoit que toute personne physique qui

relève une violation grave comme la corruption ou un préjudice pour l'intérêt général peut contacter le référent. Ce référent alerte éthique fait partie du centre de gestion 77 où nous sommes affiliés. Il est également référent déontologique et laïcité. Le référent est M. DEBOVE Frédéric. Pour information, il est maître de conférence en droit privé. Il a été pendant plus de 15 ans directeur universitaire Assas à Melun. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à désigner M. Frédéric DEBOVE comme référent alerte éthique pour le compte de la commune de Cesson.

Avez-vous des questions sur cette délibération-là ? M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Ce n'était pas une question. C'est juste pour insister sur le fait que nous sommes évidemment particulièrement favorables à ce dispositif et que nous voterons donc pour.

Vijay POIRIER : Merci. D'autres demandes intervention ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Renouvellement d'un poste d'adjoint administratif, contractuel, à temps non complet, pour le service à la population

Vijay POIRIER : La prochaine délibération porte sur le renouvellement d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet pour le service à la population. Afin de remplacer un agent à l'issue de son congé maternité au sein du service à la population, il convient de renouveler un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet. On est sur une période d'un mois, du 17 novembre au 17 décembre 2023 à hauteur de 90 %.

Avez-vous des questions sur cette délibération-là ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5. Merci.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
5 abstentions**

Mise à jour de la délibération fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de Cesson tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) pour les filières : administrative, technique, animation et sociale

Vijay POIRIER : La prochaine délibération concerne la mise à jour du RIFSEEP, c'est le régime indemnitaire sur les fonctions des sujétions de l'expertise et l'engagement professionnel, et le CIA, c'est le complément indemnitaire annuel. Le RIFSEEP, c'est une prime qui est versée tous les mois à tous les agents selon leur fonction, que ce soient des agents titulaires ou contractuels. Il est proposé de mettre à jour la délibération suite à la modification des critères du CIA. Le CIA, c'est le complément indiciaire annuel. C'est une prime qui est versée une seule fois en fin d'année. Pour information, le CIA n'est pas une obligation, mais elle est facultative. La collectivité a souhaité verser cette prime pour valoriser le travail des agents. Au niveau de la démarche, on a eu un groupe de travail avec plusieurs agents qui ont travaillé sur les critères. On a eu 5 agents. On a eu un agent du service ressources humaines, un agent du service technique, un agent du service scolaire, de la crèche et un représentant du

personnel. Il a été décidé de créer 2 parties. Donc une première partie sur 40 % sur l'implication et la réalisation des objectifs et le sens du service public et une 2^e partie de 60 % lorsqu'un agent fait des missions en plus de ses missions, ça peut être comme le remplacement d'agent, la participation à des missions exceptionnelles et la participation volontaire à des groupes de travail. À savoir que cette délibération-là a eu un avis favorable lors de la commission du CST, donc avec les représentants du personnel qui a eu lieu au mois de septembre. Pour information, le montant du CIA est plafonné entre 10 et 15 % maximum du RIFSEEP. On est à peu près sur une moyenne de prime entre 400 et 500 €.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Oui. Nous avons pris note lors du travail en commission qu'il n'y avait pas de limitation d'enveloppes budgétaires pour ce CIA et que tous les agents étaient susceptibles de bénéficier de la totalité de la prime, bien sûr s'ils répondaient à l'ensemble des critères. Nous avons quand même quelques questions qui sont venues après. Est-ce qu'on est sûr que tous les agents pourront bénéficier de tous les items, postuler à toutes les missions ? J'avais 2 exemples par exemple : la participation à des missions hors du quotidien ou le volontariat pour effectuer des heures supplémentaires. Est-ce que tous les agents ont la possibilité de bénéficier de ces propositions ou non ? Parce que sinon, ça limite automatiquement le montant de la prime qu'ils pouvaient toucher. Une autre question par rapport aux vacataires et notamment sur tous ceux qui sont embauchés sur l'année entière. Est-ce qu'ils sont concernés par cette prime ou non ? Et enfin est-ce qu'il y aura un bilan qui sera effectué devant les représentants du personnel en CST au bout d'un an pour savoir s'il leur semble que des évolutions sont nécessaires ou non ? C'était les 3 questions qu'on souhaitait poser.

Vijay POIRIER : Pour répondre à ces questions-là, le RIFSEEP et le CIA, c'est le supérieur hiérarchique qui remplit la grille, c'est le N+1. À savoir que le supérieur fait une évaluation annuelle dans le cadre de l'évaluation professionnelle. Quand il y a par exemple des missions supplémentaires ou par exemple des groupes de travail, il y a une note et une information qui est diffusée à tous les agents. Chaque agent contractuel, qu'il soit sur n'importe quel grade, peut participer à ces groupes de travail, à savoir que c'est des groupes sur la base du volontariat. Concernant le bilan, il y a le bilan qui est présenté avec des chiffres lors du CST. À savoir que c'est une première. Avant, sur le CIA, il n'y avait pas de critères qui étaient mis en place. C'est quand même une bonne nouvelle d'avoir une grille avec un critère mis en place. Et du coup, il y a eu un avis favorable à l'unanimité lors du CST.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes intervention ? Mme MARCHETTI.

Xaviera MARCHETTI : Merci. On n'est pas forcément pour se battre pour avoir plus de primes. Dans notre logique, c'est « mieux vaut se battre pour avoir un bon traitement de base qui compte pour les cotisations retraite après. » En revanche, on ne va pas s'opposer à ça s'il y a eu un vote favorable en CST. Le système de critères, de grille, c'est bien, ça limite les risques d'arbitraire aussi. S'il y a une enveloppe, si on a la certitude que tous les agents ne sont pas forcément mis en concurrence entre eux, mais si tout le monde coche toutes les cases, il faut s'assurer que tout le monde ait bien la prime et qu'il n'y ait pas une sélection... Est-ce que vous avez compris quand je dis ça ? L'idéal, c'est qu'il n'y ait pas de concurrence entre eux. On voulait le répéter. On ne va pas s'opposer.

Vijay POIRIER : D'accord. Merci.

D'autres demandes d'interventions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Modifications au tableau des effectifs

Vijay POIRIER : La prochaine délibération, c'est sur la modification au tableau des effectifs. Il est proposé de créer plusieurs poste suite à l'inscription des agents sur les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2023. Il convient de créer :

- un poste d'adjoint administratif principal de première classe titulaire à temps complet
- 3 postes d'agents de maîtrise principal territorial titulaires à temps complet
- 2 postes d'adjoints techniques principal de première classe territoriale titulaires à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation principale de première classe territoriale titulaire à temps complet

Il vous est donc proposé de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2023.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes pour ? OK. Raté. Des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

5 abstentions

Adhésion à la convention relative aux prestations « réalisation de la paie » et/ou « gestion de carrière » du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Vijay POIRIER : La dernière délibération ressources humaines porte sur l'adhésion à la Convention relative aux prestations « réalisation de la paie » et/ou « gestion de carrière » du centre de gestion. En raison des besoins éventuels de la collectivité, il est opportun d'adhérer à cette convention, si par exemple nous sommes en manque de personnel RH. Vous avez vu sûrement dans le document annexe la convention détaillée. La convention est sur une durée entre 6 mois et 3 ans. La prestation prend en compte la gestion des paies carrières de tous les agents qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Tous les éléments sont à transmettre dans un délai respectable sur une plateforme sécurisée au centre de gestion. Il y a ensuite une prise en compte de protection des données. Au niveau de la tarification, comme vous avez pu le voir dans le tableau annexe, on est sur un droit d'entrée à 1 440 €. Ensuite, il y a un paramétrage au démarrage qui est à hauteur de 1 320 €. Ensuite, on est exactement à 8 € par bulletin et par mois. À savoir qu'on sollicitera le centre de gestion seulement en cas de besoin, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Mais bon, on sait jamais ce qui peut nous arriver au niveau de la collectivité, si on est en manque de ressources, de gestionnaires et si malheureusement on n'arrive pas à recruter. Donc il est opportun d'adhérer à cette convention au niveau du centre de gestion.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5. Elle est adoptée. Je vous remercie. C'est bon pour moi, Monsieur le Maire.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

5 abstentions

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Merci M. POIRIER. On est arrivés à la fin de l'ordre du jour de notre conseil. Et de façon traditionnelle, il m'a été adressé des questions orales. Je propose au groupe Nouveau Départ pour Cesson d'en faire lecture et on y apportera les réponses adéquates.

Julien FAVRE : Je vais commencer. La première question, nous avons posé par un courrier du 24 septembre 2023 adressé au président du Syndicat Intercommunal, M. Dan GBANDÉ-GBATO, une question concernant la mise en œuvre du nouveau règlement pour l'utilisation de nouveaux équipements par les associations. M. POIRIER a accusé réception, mais nous n'avons eu aucune réponse du président. Nous nous sommes pourtant fait l'écho de vives inquiétudes de plusieurs responsables associatifs et il nous semble bien normal que ces questions soient traitées également en Conseil municipal. M. le Maire, vous avez reçu copie de ce courrier. Pouvez-vous indiquer les réponses qui seront apportées à nos questions ? Merci.

M. LE MAIRE : Vous aurez noté que je ne suis pas le président du Syndicat Intercommunal, puisque vous avez cité son nom et je n'ai pas entendu le mien. Oui, j'ai reçu copie du courrier bien évidemment, et je vous remercie d'ailleurs de me mettre en copie de ce type de courrier. Difficile pour moi de vous indiquer les réponses qui seront apportées à vos questions puisque j'ose espérer que c'est le président du Syndicat Intercommunal qui vous répondra. Néanmoins, j'ai été par le vice-président, M. POIRIER, pour savoir... Pour tout vous dire, c'est aussi un sujet de préoccupation qu'on avait et on avait échangé ensemble... Parce que moi aussi, lors des journées d'inscription du forum des associations, j'ai aussi été interpellé par des présidents d'associations, bien évidemment, et donc j'ai saisi mon vice-président. J'en ai parlé bien sûr aussi au président et j'ose espérer que la réponse qui vous sera faite sera en droite ligne avec ce qui a été discuté. C'est-à-dire que vous savez qu'un nouveau bureau a été mis en place le 18 avril 2023 avec bien sûr des élus de Cesson dans ce bureau. Le nouveau bureau a rencontré l'ensemble des présidents d'associations lors d'une réunion plénière le 10 juin 2023. Bien évidemment, il y a eu des doléances exprimées lors de cette réunion et des décisions ont été prises afin d'améliorer les échanges avec l'ensemble des associations. Et les échanges au cours de cette réunion ont permis d'adopter un règlement intérieur. Le relevé de conclusions de cette réunion a été qu'il y aurait des ouvertures partielles des installations sur 44 semaines annuelles. Et si j'ai bonne mémoire, ça ne se faisait pas avant le Covid. C'est vrai que le Covid est un peu venu bousculer toutes les pratiques dans nos salles. Le SI a été attentif aux demandes d'ouverture, non pas sur la totalité des vacances, parce que ça pose quelques soucis, mais en tout cas sur 44 semaines annuelles. Il y a eu un gel de la délibération n° 14 2023 sur la tarification des salles. Il y a un travail sur le règlement intérieur pour la saison 2024-2025. Il y a aussi des groupes de travail notamment sur les critères de subventions allouées aux associations. Il y a une visibilité des délibérations et autres communications sur le site du SI. Ça fait aussi partie de nos échanges réguliers par rapport à ce site et aux communications qui peuvent être dessus. Et une réflexion sur la mise à disposition de la salle de réunion de la Maison des Sports et de la Culture. Voilà en tout cas ce que M. POIRIER m'a transmis. Et j'ose espérer que la réponse du président aille dans le même sens.

Vijay POIRIER : Juste pour compléter, pour vous informer que le prochain comité syndical du SI aura lieu le 5 décembre. Donc ce comité est ouvert au public, si vous avez des questions, le président et moi-même nous serons présents.

Intervenant 1 : C'est à quelle heure ?

M. LE MAIRE : 6h du matin.

Vijay POIRIER : Je n'ai pas encore l'horaire, mais j'ai la date. Donc la date du 5 décembre.

Lydia LABERTRANDIE : Nous avons une 2^e question sur l'organisation de la collecte des déchets organiques. Vous savez que les communes sont tenues de proposer des solutions de tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Grand Paris Sud est semblait-il en charge de cette question. Il nous semble important d'associer les copropriétés à la mise en place des systèmes de compostage et de faire des choix réellement pertinents sur le plan environnemental. Nous souhaitons être informés sur les solutions qui sont à l'étude en gestion de proximité et en collecte collective. Est-il prévu de mettre en place un système de ramassage mélangeant déchets végétaux et organiques ? Si oui, quelle sera la finalité, fonction de ce ramassage, s'agit-il d'une filière de méthanisation par exemple ?

M. LE MAIRE : Vous avez raison, c'est Grand Paris Sud qui est en charge de cette question, puisque c'est eux qui ont la compétence déchets. C'est eux qui sont pleinement en charge de cette question. On a eu une conférence des maires hier soir qui traitait justement pas que de ce sujet-là, mais des déchets en général et de ce sujet-là aussi en particulier. Déjà pour vous rassurer, puisque nous sommes en mesure de proposer à chaque habitant de Grand Paris Sud un système de compostage, nous sommes en phase avec cette directive qui s'applique au 1^{er} janvier 2024. C'est la première bonne nouvelle, puisque l'obligation pour les collectivités proposait une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages à partir du 1^{er} janvier 2024 et Grand Paris Sud propose à chaque habitant qui le souhaite d'avoir accès à un système de compostage chez lui. Bien évidemment, ça ne suffit pas. Ce que je veux vous dire, c'est qu'au 1^{er} janvier 2024, on ne sera pas en contradiction avec la loi.

Sur Cesson, on a déjà du compostage individuel. Tout un chacun – s'il veut le faire, il n'y a pas de soucis – contacte Grand Paris Sud et les composteurs sont livrés. On a aussi du compostage partagé et c'est une expérimentation qu'on mettra en avant, à mon avis, dans les premiers mois de l'année 2024. Pour en avoir rencontré dans une copropriété – il faut bien sûr que les gens s'en emparent, qu'il y ait une personne qui soit un peu responsable de ça, il y a des formations, c'est des choses tout à fait cadrées – ça crée une dynamique autour de ces composteurs et sincèrement, l'opération est tout à fait intéressante.

Aujourd'hui, c'est 330 tonnes de biodéchets qui sont ainsi détournés de nos bacs d'ordures ménagères. Et à terme, ce qui est visé par l'agglomération, c'est 1 800 tonnes. Donc il faut multiplier par 5 ce qui est aujourd'hui mis en compostage. C'est ambitieux. Bien sûr, vous allez me dire que chacun n'a pas forcément un jardin, donc il y a des solutions de compostage, notamment pour ceux qui ont un balcon, pour un lombricompostage. Bien sûr, ça a un coût, mais c'est une des solutions proposées. L'agglomération réfléchit aussi vers des collectes en apport volontaire, un peu sur le principe du verre, des emballages, etc., avec 2 solutions éventuellement envisagées, ce qu'on appelle des abris-bacs, donc avec bacs, mais bien évidemment pas accessibles à toute personne. Il faut adhérer, il faut avoir un badge d'accès, etc. Sinon, on peut mettre tout et n'importe quoi dans les bacs. Et des composteurs grutables. Donc là aussi, avec tous les systèmes anti-rongeurs, tout ce qui va bien. Sur les systèmes abris-bacs, il y a un ramassage qui se fait de mémoire toutes les semaines. Sur les

composteurs grutables, c'est une collecte toutes les 4 à 6 semaines. Par contre, ça vise entre guillemets une desserte d'environ 50 habitants alors que les abris-bacs visent plutôt une desserte de 180 habitants. C'est des systèmes qui seront envisagés.

Comme vous le savez, nous dépendons 2 voire 3 syndicats de collecte et de traitement et qui ne sont pas tous au même niveau en termes d'avancée sur ce sujet – donc ça peut paraître un peu fou, mais c'est comme ça – notamment le syndicat – mais il ne nous concerne pas, mais il me semblait intéressant quand même de vous faire cette information – qui s'appelle le Siredom, qui est sur l'Essonne, et qui lui traite les ordures de mémoire pour plus de 300 ou 800 000 personnes – je n'ai plus les chiffres, mais en tout cas c'est un gros syndicat – qui va expérimenter une solution de tri optique. C'est une expérimentation. Ça nécessite un investissement de 15 millions d'euros par ligne de traitement. C'est quand même des investissements assez lourds. Ce tri par caméra, tri optique, permet aux habitants de mettre dans leurs bacs d'ordures ménagères leurs déchets habituels et dans un sac spécifique leurs biodéchets et donc arrivés au quai de tri, il y a une caméra optique qui lit ces sacs particuliers et donc qui les mets de côté et ces sacs de biodéchets sont envoyés en méthanisation ou au compost, en tout cas en méthanisation, et le reste des ordures ménagères est envoyé en traitement et en incinération pour le Siredom. Seul désavantage aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas encore de solution technique pour que les sacs soient recyclables ou recyclés. C'est-à-dire que c'est des sacs plastiques. Parce que le fait d'être mis avec les ordures ménagères dans les bennes, si ce ne sont pas des sacs plastiques, ils sont trop fragiles, donc on perd l'avantage. Bien évidemment, ils cherchent des solutions intermédiaires. Mais pour l'instant, c'est ça. Et les sacs bien évidemment sont éventrés, et les biodéchets sont éventrés, et les sacs repartent dans le traitement des ordures ménagères en incinération. C'est une solution intéressante, mais qui n'est pas parfaite malheureusement, mais dont nous ne pourrons pas bénéficier, puisque nous, notre syndicat de traitement n'a pas ces lignes et pour l'instant n'envisage pas d'investissement à ces hauteurs-là pour équiper ses lignes de caméras. Ce qu'on nous propose – je le redis, on est conformes de toute façon en 2024 :

- En 2024 et 2025, on aura des phases d'expérimentation. Dans le périmètre du SMITOM-LOMBRIC qui nous concerne, l'agglomération propose des collectes en apport volontaire. Donc il faut qu'on réponde d'ici fin novembre. Je pense qu'on va répondre favorablement. Généralement c'est dans les zones denses, donc à Cesson des zones denses, il n'y en a pas énormément, mais on essaiera de trouver des zones intéressantes pour cette expérimentation.
- Et puis en 2025, il y aura bien évidemment déploiement des solutions qui auront été expérimentées et qui auront donné satisfaction.

Juste pour votre information, je trouvais ça intéressant, par rapport au traitement de toutes nos ordures ménagères, pour savoir que les ordures ménagères qui sont en incinération coûtent en traitement 85 € à la tonne. C'est le coût d'incinération d'une tonne d'ordures ménagères. Le compostage individuel partagé coûte 0, puisqu'on est directement du producteur au consommateur, donc tout va bien. Tout ce qui est collecte en apport volontaire, que ce soit abris-bacs ou les bacs qu'on peut enlever, bien évidemment, si c'est méthanisé, le coût est de 111,39 € à la tonne. Donc la méthanisation coûte plus cher que l'incinération, malgré le fait de revendre du GNV, ça c'est déduit. C'est les coûts réels de traitement de la tonne. Et en plateformes de compostage c'est 40 à 50 € la tonne. Pour le coup, c'est moins cher. Malgré tout, les biodéchets bien évidemment ne sont plus taxés par cette fameuse taxe qui a été instaurée par le gouvernement – je ne sais plus quel est son nom – mais qui ne cesse d'augmenter par rapport aux déchets finaux, ce qui explique aussi les augmentations de prix de nos taxes d'ordures ménagères. C'est principalement ces coûts-là que je voulais aussi vous faire remonter. Je trouvais que c'était intéressant.

Il y a eu des solutions étudiées, mais non adaptées au territoire comme des déshydrateurs, des électro-composteurs et des collectes supplémentaires en porte-à-porte dédiées aux biodéchets. Là effectivement, on pourrait se dire que la collecte en porte-à-porte est une bonne solution, sauf qu'il y a un impact carbone élevé, puisqu'il faut repasser avec un 2^e traitement, etc.

En tout cas, des expérimentations auront lieu en 2024 et nous, nous serons volontaires pour des expérimentations de collecte en apport volontaire. On remontera aussi avec Grand Paris Sud tout ce qui peut être composteurs, que ce soit individuels ou composteurs mutualisés, si je puis dire. C'est un sujet que l'on abordera en 2024.

Mme PECULIER, vous voulez rajouter quelque chose ?

Charlyne PECULIER : C'était sur les composteurs collectifs ou mutualisés. Pour le coup, ce qu'on a expérimenté déjà, mais qu'on veut élargir, c'est de pouvoir faire appel aux copropriétés, parce qu'on en a beaucoup sur Cesson. Il y a aussi un lien avec les bailleurs qui commence à être fait, parce que là, il n'y a pas de copropriété, là. Ça permet de sensibiliser les habitants, de les lier aussi à ce projet-là. Et on voit que ça fonctionne dans une copropriété rue de Paris. Ça peut fonctionner partout ailleurs s'il y a évidemment la volonté et du coup le travail notamment de l'alternante qui vient d'arriver sur le sujet, alternante au développement durable, ça va être de contacter les copropriétés, de faire le lien avec Grand Paris Sud et d'installer de nouveaux composteurs collectifs avec des habitants engagés là-dessus.

Lydia LABERTRANDIE : Merci. Je peux vous poser une petite question ? Il y aura de la communication au niveau des habitants, je suppose ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Lydia LABERTRANDIE : Notre inquiétude – dans les biodéchets, il est question qu'il y ait des déchets ménagers – c'était de savoir si ça allait en compostage alors que logiquement, dans le compost, il ne doit pas y avoir ni viande ni fromage. Dans la méthanisation, effectivement, on peut tout inclure. On avait un peu une incertitude par rapport à ça, quand on parle de biodéchets. Est-ce que c'est pour le compostage ou la méthanisation ?

M. LE MAIRE : Surtout que les déchets végétaux sont aussi considérés comme du biodéchet pour aller en compostage ou en méthanisation. Si les gens font le choix d'un composteur individuel, ils auront à mettre dedans ce qu'ils peuvent y mettre et ce qu'ils doivent y mettre. Si c'est des points d'apport volontaire qui sont décidés, eux partiront en méthanisation. Donc on ne se posera pas la question.

Lydia LABERTRANDIE : D'accord. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Julien FAVRE : Je vais poser la dernière question du groupe NDPC. Donc vous avez lancé en 2022 deux plans de concertation, concernant l'environnement, le PLDD, Plan Local de Développement Durable, et l'autre sur l'éducation, Projet Éducatif de Territoire, le PEdT, qui ont abouti à la création de groupes de travail associant les citoyens. La question est la suivante : où en sommes-nous ? Quels sont les résultats concrets de ces initiatives ?

M. LE MAIRE : Je vais laisser les deux adjointes en charge, l'une du PLDD, l'autre du

PEdT, vous répondre.

Charlyne PECULIER : Sur le Plan Local de Développement Durable, il y a une série de consultations qui avait organisée pour le construire, qui a abouti sur 80 actions, sur court, moyen et long terme. Ça comprenait notamment des entretiens habitants, associations, élus, des ateliers dans les écoles, et un questionnaire diffusé à tous les habitants. Vous avez les résultats qui sont disponibles en annexe du PLDD, sur le site Internet. Évidemment, en cohérence, il faut qu'on travaille avec les habitants et les parties prenantes au-delà de la simple construction du PLDD. Il y a un comité de développement durable qui était mis en place en début de l'année, qui doit se réunir 3 fois par an minimum. Deux réunions ont été organisées cette année et une dernière qui va arriver en novembre. Il y a une trentaine de personnes qui sont engagées dans ce comité. Ça permet de faire vraiment du lien habitants, structures parfois expertes du sujet qui peuvent se mettre en commun et même créer des projets au-delà du comité de développement durable. Concernant le PLDD, 22 actions ont été mises en place ou sont en cours de réalisation.

J'ai fait une liste :

- les aires de jeux, dont François parlait tout à l'heure
- l'équipement jeunesse
- la campagne de stérilisation des chats errants
- la protection de la migration des batraciens
- la Ressourcerie
- le développement de la ferme
- la sensibilisation à chaque manifestation de la ville
- les panneaux explicatifs sur la biodiversité...

Je vais vous éviter ça. La liste est là si besoin.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le PEdT.

Alexina BOSSAERT : Bonjour à tous. Au niveau du PEdT, effectivement l'année dernière on a réalisé le PEdT, le Projet Éducatif de Territoire, avec tous les acteurs concernés, que ce soit l'Éducation nationale, que ce soit les services, les élus, les directions, les parents d'élèves, etc. On avait plusieurs groupes de travail. Sur ce PEdT, 12 fiches actions avaient été réalisées et sur ce PEdT, il y avait eu 9 groupes de travail. Ces résultats avaient été présentés à l'ensemble des partenaires qui avaient participé à la réalisation en mars ou avril dernier – je ne me souviens plus exactement quelle date. Et on avait, à l'occasion, demandé aux personnes qui le souhaitaient de s'inscrire sur des groupes de travail afin de pouvoir lancer les groupes de travail que l'on souhaitait lancer avant les vacances. Notre demande de groupes de travail a malheureusement eu assez peu de succès. Au vu du peu de réponses, on a relancé en début d'année et les premiers groupes de travail auront lieu en novembre et décembre. J'ai même les dates, si vous voulez, qui ont été déterminées cet après-midi. De toute façon, toutes les personnes inscrites recevront et on relancera aussi à toutes les personnes qui avaient reçu le groupe de travail, les dates – il y a 3 dates de mémoire, pour les 9 groupes – et les personnes non inscrites pourront aussi se présenter ce jour-là et participer aux groupes de travail. Nous pensons que les gens ont peut-être oublié de s'inscrire. Du coup, si vous voulez les dates, il y aura :

- le 23 novembre à 18h30 sur la fonction parentale, la mobilité des jeunes et la réussite scolaire
- le 2 décembre à 10h – c'est un samedi – célébrons les jeunes Cessonais, ouverture sur le monde et citoyen à tout âge
- le 16 décembre à 10h, sur les actions hors les murs, les échanges avec les

parents et les insertions professionnelles des jeunes.

M. LE MAIRE : Merci. Bien. Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil municipal. Comme d'habitude à Cesson, puisque le public est présent, s'il souhaite intervenir, prendre la parole, je l'y invite dès à présent.

Intervenant 2 : Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour, mesdames, messieurs. Mes questions porteront sur la sécurité aux abords de l'école de PEV. Pour précision, au niveau des entrées élémentaire et maternelle. Comme vous connaissez certainement l'école, l'espace d'accueil est relativement faible, surtout au niveau de l'élémentaire. Nous avons également le passage des collégiens qui passent fréquemment avec des trottinettes. Nous avons eu des risques de collision, voire des collisions il y a peu de temps. Récemment, le 29 septembre, en partie élémentaire, un enfant s'est introduit dans la partie extérieure de l'école maternelle avec une trottinette, frôlant par exemple 2 jumelles. Nous avons de plus en plus de parents, de par l'espace relativement faible de la partie élémentaire, se mettant sur la route donc en danger encore plus important, dans l'attente de leurs enfants.

Cette première question : j'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire pour limiter justement les risques, en sécurisation, mettre des barrières, des ralentisseurs pour trottinettes ou autre, malgré que l'interdiction soit présente.

Autre chose, au niveau de la traversée des piétons, souvent, la personne faisant traverser les piétons se trouve invectivée. Encore hier matin, elle s'est fait limite agresser par une personne qui n'a pas respecté le fait qu'elle fasse correctement traverser les enfants. Elle s'est mise sur la route pour protéger les piétons. La personne l'a suivie sans son autorisation. Après une remarque de sa part, elle s'est fait invectiver fortement. Un monsieur est venu la défendre. Avant-hier pour cette même personne, au moment où elle faisait traverser les piétons, avec donc sa raquette « stop », un camion est passé, lui a tapé la raquette. Tout ça, c'est des problèmes que l'on rencontre absolument tous les jours, malheureusement, ou presque. J'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire pour sécuriser la personne également qui fait traverser nos enfants, qui aidera également la protection de nos enfants justement.

M. LE MAIRE : Sur l'entrée, c'est vrai que l'espace est assez contraint. Je n'ai pas de réponse particulière. Après on peut lancer un groupe de travail sur ce qu'il est possible de faire. En tout état de cause, les trottinettes n'ont rien à faire sur le trottoir, c'est une certitude. Et sur l'agression de la personne, malheureusement, je ne dis pas que c'est monnaie courante, mais des automobilistes parfois indécents ne comprennent pas le danger qu'ils peuvent représenter et ne comprennent pas que cette personne-là est là pour faire la sécurité des enfants et n'en ont rien à faire. En tout état de cause, la police municipale a été sensibilisée – et en plus dans le cadre du Vigipirate renforcé – à la sécurisation des écoles. Je vais être franc, ils ne seront pas là matin et soir. On n'a que 8 agents. Il y a 5 groupes scolaires. Mathématiquement, ce n'est pas possible. Je vais en reparler avec le chef de la police municipale, précisément sur cette école, puisque vous nous remontez ces problématiques, pour les sensibiliser et qu'il y ait une action de faite particulièrement sur Paul-Émile Victor. Après, sur la sécurité à l'entrée, c'est compliqué.

Intervenant 2 : Je comprends bien. Là, si je suis venu ce soir, je pense que j'ai oublié de me présenter d'ailleurs.

M. LE MAIRE : On se connaît, nous, oui.

Intervenant 2 : C'est une problématique qui revient vraiment fréquemment. On en parle lors de certains conseils. Est-ce qu'il n'est pas possible de mettre une barrière, ne serait-ce que pour retenir les gens, une barrière quelconque au niveau de l'entrée élémentaire ? Je ne sais pas si c'est faisable ou non. L'indication de l'école également est relativement faible, excepté un panneau indiquant « attention enfants » au niveau de la mairie, lorsqu'on vient de l'extérieur notamment du rond-point, il n'y a aucune indication. Ça n'excuse en rien...

M. LE MAIRE : Il y a surtout une indication de la vitesse avec un beau panneau lumineux.

Intervenant 2 : Malheureusement, le civisme, on sait ce qu'il est aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je suis bien d'accord. On va resensibiliser notamment la police municipale. Parfois effectivement, ça passe par une période où il faut faire un peu de répression. Je le dis comme je pense. Et on en arrive à ce que les gens comprennent et se calment un peu. Mais on va en passer par là, oui. Sur l'histoire des barrières, il faut que je regarde. De mémoire, il y avait des barrières le long du trottoir. On va passer ça en commission de sécurité pour regarder ça de plus précisément.

Intervenant 2 : Je vous remercie d'avoir écouté mes questions.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes intervention d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, il me reste à vous souhaiter une bonne fin de soirée et à vous dire à bientôt.